



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

Autres départements
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

PRIMES A NOS ABONNÉS

Galerie historique de la Révolution française (1789-1793). Album de 50 portraits en pied des personnages les plus remarquables de cette grande époque...

Album de la Galerie de Rubens, composé des 25 tableaux du Musée du Louvre et du portrait authentique de Rubens. 1 volume grand in-folio de salon et de bibliothèque, richement relié, doré sur tranches...

Cahors, le 20 Novembre 1869

Un des thèmes favoris de la polémique du jour, c'est l'inquiétude et la souffrance du commerce.

Malheureusement, ces doléances sont sérieuses et la situation n'est réellement pas bonne.

La cause? Naturellement elle varie suivant les opinions des journaux qui la recherchent.

Selon les irréconciliables, la stagnation des affaires provient des menaces de réaction et de la résistance du pouvoir personnel à la volonté du peuple.

Selon nous et selon plus d'un de nos lecteurs, sans doute, l'état de choses dont nous parlons résulte principalement des menaces et des agitations révolutionnaires.

Mais laissons la cause de côté. Chacun a son opinion faite et, comme on dit, l'affaire est entendue.

Ce qu'il s'agit de trouver, c'est le remède.

Suivant le Rappel et ses confrères, le remède, ce serait la République qui nous a donné, disent-ils, en 1848, un calme et une prospérité sans exemple.

Cette audacieuse assertion se réfute elle-même et il n'y a pas à insister sur la démonstration de son absurdité.

Bien plus dangereuse à notre sens est l'opinion de ceux

qui conseillent au Gouvernement d'intervenir pour réprimer les excès qui se produisent dans la presse et dans les réunions publiques, de ceux qui attribuent les souffrances des commerçants à l'indifférence du pouvoir.

« Il n'y a plus de Gouvernement, disent-ils, voilà le mal. » Ne nous laissons pas prendre à ce paradoxe. N'oublions pas que si le Gouvernement a pris la résolution de tenter sérieusement l'expérience libérale, il l'a fait d'accord avec l'opinion publique et aux applaudissements de ce grand parti national qui veut à la fois l'ordre et la liberté.

N'oublions pas que, si la liberté a ses avantages, elle a aussi ses périls et que l'on ne peut jouir des premiers qu'après avoir lutté victorieusement contre ceux-ci. N'avoir que les bénéfices du métier de citoyen libre, sans en accepter les charges, ce serait vraiment trop commode.

A mesure que se sont accrus nos privilèges, notre responsabilité a grandi dans les mêmes proportions; ne l'oublions pas non plus.

Vous appelez maintenant le Gouvernement à votre aide. C'est la faiblesse. S'il vous écoutait, combien de gens qui imploreraient aujourd'hui l'assistance de la police, crieraient demain: A bas les sergents de ville!

Le pouvoir n'a pas à intervenir matériellement. Il faut que le pays apprenne à vivre de sa vie propre et à faire ses affaires. Continuez-vous donc pour la résistance comme on s'est constitué pour l'attaque. C'est votre droit, c'est votre devoir. Vous serez pleinement, en agissant ainsi, dans votre rôle de citoyen.

Mais que le gouvernement le fasse? Non. Vous voulez qu'il vous protège, dites-vous? Cette proposition-là, prenez-y garde, c'est justement de la réaction et le Gouvernement a résolu de n'en pas faire.

A vous de constituer des comités, à vous de nommer des députés qui représentent vos idées et vos intérêts, à vous d'opposer des influences salutaires aux influences pernicieuses.

Le gouvernement, lui, a le seul devoir d'écouter ce qui se dit, de démêler la vraie volonté des majorités, d'assurer l'ordre et de veiller à l'exécution des lois. Ce devoir, il n'y faillira pas. Il laisse le champ libre à la discussion écrite ou parlée, mais il n'est ni indifférent, ni absent: Croyez-le bien.

Le Secrétaire de la rédaction: L. Laytou.

Dernières nouvelles

Paris, 20 novembre 1869.

Il se confirme que des négociations ont lieu en vue d'une modification ministérielle. La version la plus accréditée est celle qui substitue, au ministère de l'intérieur, M. Emile Ollivier à M. de Forcade, celui-ci prenant le portefeuille des travaux publics. On ajoute, mais dubitativement, que M. Segrès serait nommé garde des sceaux et M. de Talhouët ministre des affaires étrangères. Le nouveau cabinet serait constitué d'après certains on-dit, dès aujourd'hui samedi, suivant d'autres, seulement mardi prochain 23 novembre.

Rien à signaler quant aux élections de Paris. La candidature de M. Rochefort perd du terrain, celle de M. Pouyer-Quertier en gagne. M. Thiers est arrivé à Paris.

LES CONSERVATEURS LIBÉRAUX

On nous mande de Paris que les députés de la majorité doivent se réunir incessamment et formuler eux aussi, leur programme politique. Il sera moins tapageur et plus substantiel que celui de l'opposition. Libéral et conservateur dans la mesure qui sied à l'esprit du temps et aux aspirations du pays.

C'est le sentiment exprimé dans une lettre adressée par le baron Jérôme David, vice-président du Corps législatif, à l'un des membres de la droite parlementaire. Nous mettons sous les yeux du lecteur les passages principaux de ce document. Il montre que le parti conservateur ne faillira pas plus aux droits de la liberté, qu'il n'a manqué aux nécessités de l'ordre.

Paris, 16 novembre 1869.

Mon cher ami, Vous me demandez quelle est mon opinion sur l'attitude que va prendre l'ancienne ma-

jeorité du Corps législatif; je crois qu'elle devra désirer la formation d'un grand parti conservateur-libéral.

Mettons-nous en présence des circonstances actuelles, sans insister sur le passé.

Faut-il demander à la réaction le terme du désordre moral auquel nous assistons.

Selon moi, ce serait une faute grave.

Cherchons plutôt dans l'application sincère et loyale d'une liberté unie à l'observation des lois, les moyens de lutter contre la licence.

Je voudrais que le gouvernement prit une attitude plus décidée; qu'il ne tolérât pas que, sous prétexte de liberté, on le livre aux gémissements; qu'il prouvât que le repos de trente huit millions de Français et le mouvement industriel et commercial du pays ne sont pas à la merci de quelques milliers d'agitateurs; qu'il continuât à marcher hardiment dans la voie des réformes, sans s'inquiéter des menaces, mais en réprimant les excès d'une infime minorité qui n'est pas plus la France, que l'écume des flots n'est l'immensité des mers. Et alors, le dénouement inévitable proclamé par nos ennemis dans leur manifeste, sera en réalité la consolidation de l'Empire, par son alliance sincère et durable avec la liberté.

A vous de cœur, BARON JÉRÔME DAVID.

Nous lisons dans la Gazette de France:

C'est un véritable malheur que les réunions publiques soient closes ce soir, car, avant cinq jours, il ne serait pas resté deux mille citoyens osant voter pour Ledru-Rollin et Rochefort.

On a beau dire, la discussion publique est un terrible creuset, et pour y trouver une popularité il faut qu'il y ait quelque chose au fond qui résiste mieux que ce que possèdent les candidats de la démagogie.

Le commissionnarisme, et l'inassermement sont jugés. La seule chose qui les protège encore un peu, ce sont les cinq jours de silence que la loi impose. Et c'est ainsi que nos législateurs, qui ont voulu, par cette disposition illogique, défendre l'ordre, ont étendu leur protection aux énergumènes et aux candidats que le grand jour de la discussion eût perdus sûrement.

la maîtresse de Henri II, dit à la reine-mère un de ses espions.

Aussitôt Catherine fit sortir de sa retraite Mauvel, le seul homme auquel elle eût confiance pour un hardi coup de main, et nous avons vu comment furent assaillis Etienne et Clopinet, ramenant en France la mère du grand-prieur d'Angoulême.

Nous avons vu également de quelle façon le Tuteur du roi s'acquitta de sa tâche et quelles furent les suites du voyage des amis de Raoul.

Maintenant, rejoignons le carrosse au moment où, resté seul avec Sarah Flamin, Etienne remplissait l'office de postillon, pendant que Clopinet retournait près de la mesure de Saint-Denis.

Les voyageurs entrèrent, à la tombée de la nuit dans la capitale de France.

Suivant les instructions qu'il avait reçues, l'envoyé de Baoul fit un détour par les chemins extérieurs et arriva, par les Tournelles, à l'hôtel du duc-chancelier, situé, comme nous l'avons dit plus haut, dans la rue Saint-Antoine.

Notre héros fit résonner le lourd marteau de la porte cochère, et un laquais vint le reconnaître. Puis la voiture pénétra dans la cour, et Raoul averti, accourut immédiatement.

Tout d'abord, protecteur et protégé se jetèrent dans les bras l'un de l'autre; puis, la douce expansion de l'amitié étant terminée, le duc présent, avec le plus profond respect, la main à l'ancienne compagne de Marie Stuart.

Soyez la bienvenue, madame, dit le duc d'Altenay à Sarah Flamin, et daignez accepter

Nouvelles du Jour

C'est au milieu des préoccupations électorales de Paris, que nous arrivent les premiers détails de l'inauguration du canal de l'Isthme de Suez. Un aussi grand événement commercial ne saurait être mis de côté, malgré l'intérêt qui s'attache à nos discussions intérieures.

La fête internationale de l'union si longtemps inespérée de la Méditerranée et de la Mer-Rouge, a été digne de l'œuvre immense qui vient d'être accomplie. Le souverain de la France, l'Empereur d'Autriche, les princes royaux de Prusse et de Hollande, les représentants des puissances à Constantinople et un grand nombre d'illustrations littéraires et scientifiques, ont concouru, grâce à la généreuse hospitalité du Khédive d'Egypte, à l'éclatante manifestation destinée à récompenser M. Ferdinand de Lesseps et ses hardis collaborateurs de 15 années d'efforts et de peine. L'événement restera donc environné de tous les prestiges que donnent la sanction et la participation des grands de la terre, lorsqu'il sera enregistré dans les fastes de l'histoire.

C'est dans la soirée du 16 que les solennités de l'inauguration ont commencé. L'Impératrice Eugénie a débarqué sur le quai de Port-Saïd, où elle a été reçue par le Khédive, puis accompagnée par ce Prince et donnant le bras à l'Empereur d'Autriche, Sa Majesté s'est rendue ensuite, ainsi que le Prince de Prusse et un brillant cortège, à la cérémonie religieuse et à la bénédiction du canal.

Le lendemain, 17, l'Impératrice Eugénie est entrée à Ismailia, à bord de l'Aigle, que suivaient les yachts de l'Empereur d'Autriche et des princes de Prusse et de Hollande. Venait ensuite les vapeurs portant les ambassadeurs des puissances étrangères à Constantinople, et d'autres personnages faisant partie de la suite des souverains. Le Khédive, à bord de son yacht, avait précédé ses hôtes. L'entrée des navires dans les eaux d'Ismailia a été magnifique et s'est accomplie très-heureusement.

Le canal est partout dans de bonnes conditions de profondeur. Trente à quarante bâtiments mouillent en ce moment dans le lac de Trinsals. Une illumination générale et un feu d'ar-

l'offre hospitalière que vous a transmise, de ma part le brave jeune homme chargé par moi de vous amener de l'Ecosse.

Je vous remercie, monseigneur, reprit Sarah; le mobile qui a dirigé votre action est noble et généreux, et je viens me mettre à votre disposition pour sauver, s'il en est temps encore, l'enfant dont vous parlez dans votre missive.

Raoul s'inclina sans répondre, car il venait d'apprendre la disparition de Marthe du monastère de Montmartre, disparition que l'abbesse lui avait fait annoncer le matin même.

Lorsque la mère du duc d'Angoulême eut gravi en donnant le bras au chancelier, les marches du grand perron de l'hôtel, elle traversa une immense salle, brillamment éclairée, où se trouvait rassemblée une nombreuse compagnie.

Quels sont ces gentilhommes? demanda l'ancienne sibylle Erytrée.

Ce sont, répondit le chancelier, les représentants de la plus haute noblesse de France.

Soudain Sarah fit un mouvement et fixa son regard vers un des coins de la salle.

Raoul suivit ce regard, aperçut le point de mire sur lequel il s'arrêtait, et s'empressa d'entraîner Sarah hors de l'assemblée des nobles de France.

Le majordome avait, pendant ce temps, désigné à Etienne Ferrand la chambre qui lui était destinée.

Aussitôt que Sarah Flamin eut été conduite dans son appartement, la mobilité de son regard apprit au chancelier quelle cherchait dans ses

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 20 novembre 1869. (N° 53)

LE

TUTEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE III

Deux rencontres.

(Suite)

Mais, cette dame voudra-t-elle nous suivre? La missive que je vous chargerai de lui remettre la décidera immédiatement.

Ah! monseigneur, aujourd'hui je suis franchement heureux!

Pourquoi cette exclamation de bonheur? Parce que, pour la première fois, depuis que vous avez daigné être mon protecteur, je puis vous être de quelque utilité!

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

— Brave garçon! comme tous les enfants du peuple, vous êtes reconnaissant... Partez donc, et, à votre retour, je vous promets une joie immense...

— Une joie, monseigneur! dit le jeune homme.

— Oui, sur le seuil de votre porte, votre père vous attendra!

— Mon père!... oh! soyez béni, vous qui m'apprenez que je puis ressentir les joies de la tendresse filiale!

Dans un affectueux élan, Raoul embrassa Etienne, puis le gentilhomme se détourna aussitôt pour cacher une larme qui perlait dans ses yeux.

— Et... ma mère? demanda timidement le jeune homme, la connaîtrez-vous?

Le comte resta muet.

Le soir même, l'ouvrier et son compagnon d'enfance, après avoir reçu toutes les instructions de Raoul, partirent pour l'Ecosse.

Ils emportaient une lettre adressée à Sarah Flamin (1), ainsi que toutes les explications nécessaires pour leur faire reconnaître cette femme.

Au moment de monter en voiture, Etienne tendit encore la main au comte.

— Vous m'avez dit qu'Alix n'était pas morte, fit-il, et je vous crois comme je crois en Dieu! Je respecte le secret que vous avez à mon égard sur son sort... Mais promettez-moi, monseigneur, de veiller sur elle comme sur votre enfant.

(1) La mère de Henri d'Angoulême avait quitté la France pour suivre Marie Stuart.

tifice ont salué l'arrivée des augustes voyageurs. Le Khédivé a visité, dans la soirée, la ville en voiture découverte, et accompagné de son fils, le prince héritier.

Toutes les nationalités du monde sont représentées à Ismailia.

Le 18 au matin, a eu lieu le départ pour Suez. Un temps splendide continue à favoriser l'inauguration qui consacre de l'excelsence des travaux du grand canal maritime.

Hier dans les cercles, aujourd'hui à la Bourse, on a remis en circulation les bruits de changements ministériels accrédités déjà, puis abandonnés, il y a plusieurs semaines. Ce qui donne de la consistance aux rumeurs d'aujourd'hui, c'est le retour à Paris de M. Emile Ollivier, qui aurait été mandé, dit-on, par dépêche télégraphique.

Entre les versions diverses, dont chacun a ses partisans et ses contradicteurs, la plus vraisemblable est celle qui attribue à M. Emile Ollivier le portefeuille de l'intérieur et à M. Forcade celui des travaux publics. Les autres ministres continueraient à faire partie du cabinet sauf peut-être M. Bourbeau qui sera remplacé par M. de la Guéronnière.

Il paraît inexact que M. Emile Ollivier ait mis pour condition de son entrée aux affaires la dissolution du Corps législatif et un appel immédiat aux électeurs.

Nous ne reproduisons, il va sans le dire, que sous toutes réserves, les conjectures qui précèdent.

Pour extrait : A. Layou.

Le Crime de Pantin

M. Sourras, employé à la division de la sûreté publique, écrit-on de Colmar au Figaro, est arrivé ici lundi soir pour procéder, en compagnie de M. le procureur général, aux nouvelles recherches ordonnées par le parquet de Paris, par suite des récentes révélations de Troppmann.

M. le procureur général voulait se rendre immédiatement sur les lieux, mais ayant vu, d'après le plan de Troppmann, que l'endroit où l'assassin prétend avoir enfoui le cadavre se trouvait sur un terrain qui est du ressort de M. le Procureur impérial de Belfort, un télégramme fut envoyé à ce magistrat, et rendez-vous pris pour hier matin, à neuf heures, à Watwiller, afin de se rendre directement au pied des ruines d'Herenflech, où devaient avoir lieu les recherches.

Ces ruines sont situées au sommet d'une montagne au bas de laquelle se trouvent, à gauche, le village de Steimbach, et à droite, celui de Watwiller.

Les recherches n'ont pas abouti jusqu'ici, mais la justice ne désespère pas, car le procureur général vient, m'assure-t-on, d'adresser une dépêche à M. le préfet de police pour tâcher d'obtenir de plus amples éclaircissements de Troppmann.

Il y a tout lieu de croire qu'une fois encore — ainsi que nous l'écrivions l'autre jour, — l'assassin de la famille Kinck n'a pas dit la vérité.

Il paraît aujourd'hui certain, dit l'Organe du Mons, que Gustave Kinck, l'aîné de la malheureuse famille, assassinée par le fameux Troppmann, est passé par Namur pour se rendre en Alsace. En vérifiant les livres des logeurs, on y voit figurer à la date du 6

septembre dernier, à l'auberge des Quatre fils Aymon, ledit Gustave Kinck, âgé de 18 ans, venant de Roubaix.

D'après une lettre écrite par l'assassin, au nom du père Kinck, l'épouse de celui-ci aurait fait suivre à son fils l'itinéraire indiqué par ladite lettre, dans le but de rejoindre son père. Kinck est arrivé à Namur avec des marchands de Roubaix, et ceux-ci, le lendemain matin, l'ont conduit au train de 8 heures, partant pour Arlon.

On sait que la chambre des mises en accusation de la cour de Paris, siège deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. Rien ne fait supposer que mardi dernier la chambre se soit occupée de l'affaire Troppmann. On dit même que le rapport de M. Merveilleux-Duvignau n'est pas encore prêt. Les nouvelles fouilles que l'on fait actuellement en Alsace seraient-elles pour quelque chose dans ces nouveaux délais que subit l'arrêt de renvoi de Troppmann devant la cour d'assises?

On vend en ce moment à Lille ces fameux boutons de manchette, dits boutons Troppmann.

Quand cessera-t-on de battre monnaie sur la tombe des malheureuses victimes de Troppmann?

EMILE ÉMERY.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements

Amboise (Indre-et-Loire), 14 novembre.

Ainsi que je vous le disais dernièrement, la quantité n'a été cette année que d'une demi-récolte dans tout le vignoble du Cher, la qualité de nos vins est à peu près équivalente à celle de ceux de l'an passé, plutôt égale que supérieure.

Lezignan (Aude), 14 novembre.

La récolte des vins dans notre contrée, quoique plus abondante que celle de l'année dernière, atteint à peine avec les nouvelles plantations celle d'une année moyenne. La quantité des vins récoltés dans le canton de Lezignan et quelques communes voisines, a été portée approximativement à quatre cent quarante-quatre mille hectolitres. Il y a des propriétaires qui ont eu moins et d'autres plus que l'année dernière. L'ensemble de la récolte est, d'environ, d'un cinquième en plus sur l'année dernière.

Narbonne (Aude), 15 novembre.

La situation de l'article vins ne se modifie pas dans notre rayon.

C'est toujours de la part de notre commerce une indifférence assez grande qui se traduit par une abstention générale aux achats.

C'est à peine si quelques petites quantités ramassées un peu partout chez des détenteurs besogneux, alimentent péniblement notre trafic.

Les fortes caves restent intactes, sans que les propriétaires, songent même à accepter les quelques ouvertures qui leur sont faites en vue de transactions, dont à l'avance ils suspectent pour eux l'avantage.

C'est qu'en effet on leur parle de prix qu'ils avaient depuis longtemps oubliés et auxquels ils n'ont nul souci de revenir.

maternel.

— Pourquoi m'infligez-vous cette torture morale ?

— Il le faut, Madame !

— Je comprends; Henri pourrait rougir de sa mère !

— Ce n'est pas ce motif.

— Mais alors, quel motif autre que celui-là peut vous guider ?

— Henri d'Angoulême est incognito dans mon hôtel.

— Ce qui veut dire... Monseigneur ?

— Ce qui veut dire que si la reconnaissance de la mère et de l'enfant s'effectuait ce soir, elle mettrait en jeu deux existences.

— Et lesquelles, monsieur le duc ?

— Les existences de Sarah Flamin et de la fille pour laquelle le voyage d'Ecosse s'est accompli.

— Un ennemi puissant m'observe-t-il dans l'ombre ?

— Catherine de Médicis veille à l'anéantissement du passé, conclut Raoul d'un ton significatif.

— Sarah Flamin, inerte de stupeur, retomba assise et promit à son hôte de n'agir, désormais, que d'après ses conseils.

C'était bien, en effet, le grand-prieur Henri d'Angoulême que la pauvre mère avait vu, Henri d'Angoulême, blessé à la butte St-Roch par Altonvi, baron de Castellane.

Nous saurons bientôt comment Raoul d'Altenay avait appris que le duc n'était pas mort, et pour

Nos producteurs ont, selon nous, parfaitement raison d'agir ainsi.

Ils n'ont au surplus pour légitimer leur résistance qu'à jeter les yeux sur ce qui se passe dans l'Hérault, où les petits vins ne se traitent pas au-dessous de 10 fr. l'hect. et où l'on paye rondement 80 et 90 fr. le muid, de 700 litres, le moindre vin portant sa couleur.

Ce qu'il y a de certain c'est que les affaires n'ont eu qu'une très médiocre importance, et que cette stagnation n'a d'autre cause que le parti-pris du commerce, d'avoir raison de la propriété dans un temps plus ou moins prochain.

Nous disons notre opinion très sincèrement comme on le voit, sans aucune crainte d'encourir le blâme des nombreux intéressés à l'opinion contraire.

Nîmes (Gard), 14 novembre.

Le bois de la vigne est bien sain. Quelques vigneron commencent à tailler pour avoir des boutures. Le temps est très beau. On se croirait au printemps.

La qualité est excellente. Cependant les vins ont moins de couleur que l'année dernière.

Nous avons eu une très bonne récolte. Nous espérons bien moins.

Perpignan (Pyrénées-Orientales), 15 novembre.

Les derniers pressurages se finissent, et nous sommes aujourd'hui mieux en mesure d'apprécier la récolte de 1869, bien que des renseignements précis nous manquent encore pour plusieurs communes.

Cette appréciation ne s'écarte guère de celle que nous faisons à la fin de septembre. Les Aspres proprement dits ont donné, suivant leur qualité, un produit ou très médiocre ou presque nul; les bons sols, les terres maniables et pénétrées facilement par l'humidité, un produit satisfaisant, les bas-fonds une abondance inattendue. Mais la plus grande partie de notre vignoble est encore dans les terrains les plus ingrats; on peut donc affirmer que la récolte de 1869, bien qu'elle excède de beaucoup la très faible récolte de 1868, arrive tout au plus, pour l'ensemble du département, aux deux tiers d'une année ordinaire.

Les évaluations partielles indiquent une demi-récolte à Salses, Rivesaltes, Espira-de-l'Agly, Baixas, Estagel, Latour-de-France, trois-quarts à Lautavel, Bages, Elne, Montescot et dans une partie de la baoulie de Perpignan; un peu plus de trois quarts à Saint-Paul, Collioure, Banyuls-sur-Mer et dans les vignobles situés au pied des Albères qui n'ont pas été détruits par la grêle.

Le produit a été abondant à Maury et dans les plantations annuelles en terres basses et presque toutes les communes de la plaine, surtout dans la Salanque.

Le rendement à la cuve a varié suivant l'état des raisins. Faible pour les vignes qui ont souffert de la sécheresse, il a été très bon pour les vignes en terrain frais.

La qualité varie naturellement en raison inverse. Les vignes qui ont beaucoup produit ont généralement donné dans la plaine un vin faible et peu coloré. Les moins favorisées ont donné au contraire un vin très alcoolique, très corsé, d'une couleur et d'un brillant remarquables et dont la fermentation a eu lieu dans les meilleures conditions. A Maury, cependant, l'abondance n'a nuï en aucune manière à la qualité, qui, nous écrivait-on, ne laisse rien à désirer.

quel motif il l'avait fait revenir, ce jour même, d'Aix en Provence, où il oubliait, dans les délices de l'amour, la haute position qu'il occupait à la Cour de France.

Mais revenons à Clopinet, resté en observation près de la mesure de St-Denis.

IV

C'était par suite de concussions, de vols, et, enfin, d'une existence complètement consacrée aux plus dégradantes duplicités, que Attin avait dû quitter le service du duc d'Anjou.

Le frère de Charles IX l'avait chassé de la royale demeure.

Depuis qu'il avait recouvré son indépendance, le dépravé valet s'était mêlé aux coupeurs de bourses et tireurs de laine qui, la nuit, infestaient alors la capitale, et avait ainsi puisé dans la rapine, et parfois le meurtre, les ressources de sa ténébreuse existence.

Mais, quoique l'ambitieux fripon eût perdu tout espoir d'édifier son piédestal d'honneurs et de fortune, — depuis que Marthe lui avait échappé inopinément, après le drame de la tour de Nesles, — il n'en conservait pas moins l'arrière-pensée de se venger lâchement sur la pauvre fille.

Tant que l'amie de Clopinet demeura au Louvre, sous la garde de Catherine de Médicis, le misérable n'osa rien tenter contre elle, d'autant plus qu'il savait que la reine-mère le faisait cher-

Rochefort (Charente-Inférieure), 16 novembre.

La vigne est au repos. On fait la façon du labourage appelée sous bois. Terre variable de saison. On demanderait plus de pluie.

Les vins rouges et blancs sont bien réussis. On paie les rouges 145 et 150 fr. les 912 litres nus.

Les blancs de 80 à 100 fr. recherchés pour la Normandie et la Bretagne.

(Moniteur vinicole)

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Diman, Lundi, Mardi, Mercr with corresponding dates and locations like Moudoumerc, Montredon, St-Céré, St-Germain, Catus Concots Anglars.

AVIS.

Nous rappelons à nos abonnés qui seraient dans l'intention de recevoir le compte-rendu des débats du Corps législatif, que la session s'ouvrant à la fin du mois courant, leur adhésion doit nous être adressée sans retard. Les souscripteurs recevront en même temps le compte-rendu de la session extraordinaire de juillet.

Nous mettrons tous nos soins à ce que le service des souscripteurs n'éprouve aucune interruption.

3 fr. en sus de l'abonnement.

Nous prions nos abonnés de nous adresser désormais leurs lettres Rue du Lycée.

On annonce que M. le ministre de l'intérieur a envoyé aux préfets un projet de règlement sur la comptabilité des chemins vicinaux. Ce règlement qui a été préparé par une commission spéciale a pour objet d'assurer par une comptabilité simple et uniforme l'emploi régulier des subventions et autres ressources de toute nature affectées à l'achèvement des chemins vicinaux. Une circulaire invite les préfets à faire connaître au ministre leur avis sur les dispositions de ce projet de règlement.

Le projet de loi pour la création de conseils cantonnaux est l'objet de vives discussions au conseil d'Etat. On croit généralement qu'il subira d'importantes modifications.

Le projet de loi relatif à l'instruction gratuite est également l'objet de sérieuses délibérations au sein de la même assemblée. Il est vivement combattu par beaucoup de conseillers. L'un des arguments que l'on faisait surtout valoir pour son adoption était l'exemple de la Prusse où cette gratuité existait

jusqu'à présent : or on fait valoir contre son adoption qu'un projet de loi vient d'être présenté à Berlin pour modifier la loi existante, en établissant une rétribution scolaire.

Par arrêté préfectoral en date du 10 novembre 1869, sont nommés maire et adjoint de la commune de Soulmès :

Maire : M. Salgues (Jean-Baptiste), adjoint et conseiller municipal, en remplacement de M. Balayé, décédé.

Adjoint : M. Lalo (Jean-Léopold), conseiller municipal, en remplacement de M. Salgues, nommé maire.

Par arrêté préfectoral en date du 10 novembre 1869, sont nommés maire et adjoint de la commune de Goujounac :

Maire : M. Maurial, adjoint et conseiller municipal, en remplacement de M. Teyssèdre, décédé.

Adjoint : M. Tressens, conseiller municipal, en remplacement de M. Maurial, nommé maire.

Par arrêté préfectoral en date du 10 novembre 1869, M. Marbot père, conseiller municipal, a été nommé maire de la commune de Gintrac, en remplacement de M. Marbot fils, nommé juge de paix du canton de Bretenoux.

Le rapport

SUR LA GRATUITÉ PRIMAIRE

Une indiscretion bureaucratique a révélé, avant sa publication au Journal officiel, le rapport de M. Bourbeau sur le projet de loi relatif à l'instruction primaire. Nous blâmons le procédé, comme de juste; mais le mettons à profit, comme de juste également. D'autant plus que le document en question, très-intéressant pour le public, est tout à l'honneur du nouveau ministre.

M. Bourbeau commence par rappeler le développement qu'a pris l'instruction primaire depuis vingt ans, et les soins, les sacrifices dont elle a été l'objet de la part de l'Etat, des départements, des communes. De cette impulsion est sortie, d'après l'honorable ministre, l'adoption du principe de la gratuité absolue :

Les lois en vigueur donnent aux communes une option entre la gratuité relative, qui laisse à leur charge la portion de la rétribution scolaire que les familles indigentes ne pourraient pas payer, et la gratuité absolue, qui soumet la commune au paiement intégral du traitement de l'instituteur, en dégageant les familles sans distinction de richesse ou d'indigence. Sous l'Empire de cette alternative, huit mille écoles ont été établies avec le régime de la gratuité absolue. Lorsqu'on se rend compte de la position des communes qui ont opté pour la gratuité absolue, il est facile de reconnaître, à part de rares exceptions, que la gratuité absolue a été préférée à la gratuité relative instituée au profit des familles indigentes; d'où l'on peut tirer la conséquence que, si la gratuité absolue n'a pu partout prévaloir, c'est que les ressources du plus grand nombre des communes étaient insuffisantes pour en solder le bienfait.

Partant de cette appréciation, peut-être un peu arbitraire dans son libéralisme, M. Bourbeau tient l'Etat pour obligé de suppléer aux lacunes de la loi et à l'insuffisance des ressources municipales. Dans la gra-

tu leur rendras visite, et laisseras pressentir que le roi Charles IX éprouve des velléités de recommencer le massacre.

— Sur toute la ligne ?

— Bien entendu; les huguenots auront peur.

— Naturellement.

— Tu leur diras, alors, que cette velléité de notre gracieux Sire provient de ce que son Trésor commence à s'épuiser... et que s'ils veulent aider à le remplir, on pourra s'entendre.

— Oh ! ils ne demanderont pas mieux; ils ne tiennent pas tant que cela à perdre les dernières gouttes de sang qui leur restent !

— Bien riposté ! Donc, s'ils consentent, tu te hâteras de me l'apprendre...

— A vous ?

— Oui, à moi... Alors je me transformerai en collecteur royal, et... ma foi, de la sorte, nous pourrions remplir notre escarcelle.

— Ce métier-là, du moins, n'est pas dangereux; c'est un vrai sinécure ! goguenarda un vieux reître.

— Mais s'ils ne se rendent pas à nos bonnes raisons ! trailla le plus jovial de la bande.

— En ce cas-là, du moins, Attin, en désignant son poignard, nous les ferons causer avec maître entame-tout.

Cette péroraison fit éclater de rire les chercheurs d'épaves, qui ne tardèrent pas à entrer en fonctions.

La suite au prochain numéro.

Unité primaire, dit-il, les communes trouvent la satisfaction d'un sentiment qui tend à placer les familles sur un pied d'égalité, en supprimant la nécessité d'une constatation d'indigence, l'Etat, de son côté, y trouve la satisfaction d'un intérêt élevé, celui de rendre plus facile l'accès des écoles et de propager l'instruction primaire au moyen de la gratuité qui l'accompagne.

Tel est le but de la loi en ce moment soumise au conseil d'Etat et qui, après y avoir subi une judicieuse élaboration, sera portée devant les assemblées parlementaires. Nous en avons fait connaître les bases économiques qui sont, à vrai dire, toute la réforme projetée. M. Bourbeau ne s'abuse pas à cet égard. Il reconnaît qu'en présence des charges imposées aux budgets départementaux et communaux, l'Etat devra se charger à peu près seul de la dépense nouvelle : soit 22 millions représentant la répartition scolaire, puis 3 millions affectés à l'augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices. Il est à craindre que ces chiffres ne soient au-dessous des besoins qui ressortiront de la gratuité : c'est-à-dire un accroissement considérable du nombre des élèves et par suite l'extension des locaux ainsi qu'une fatigue plus grande pour les directeurs et directrices d'écoles. Supposons qu'on n'ira pas au-delà des 25 millions, il reste cette observation, selon nous capitale, que la masse budgétaire étant faite de petites contributions, c'est la classe ouvrière et peu aisée qui payera l'instruction de la classe bourgeoise et riche.

Au surplus et contrairement à ce qu'on a annoncé les journaux de Paris, bien informés comme toujours, le rapport ministériel n'attribue que cinq millions par an à la gratuité primaire. La répartition de cette somme, à compter de 1870, se ferait, dit M. Bourbeau, en commençant par les communes les plus pauvres, classées d'après le produit du centime communal. Les dispositions du projet de loi relatives au traitement et au classement des instituteurs et des institutrices recevraient leur application dans les communes où la gratuité serait introduite. Dans les autres communes où la rétribution scolaire continuerait à être provisoirement perçue, le traitement des instituteurs et des institutrices resterait soumis à l'application des règles fixées par la législation actuelle.

Nous venons d'analyser, aussi exactement que possible, le rapport de M. le ministre de l'instruction publique. Ce document est empreint d'un libéralisme généreux. S'il laisse à désirer sur divers points, ces imperfections disparaîtront au cours des délibérations des chambres. C'est le vœu formé par tous les vrais amis de l'instruction populaire.

LAFFITE.

Mgr Grimardias, évêque de Cahors, est parti pour Rome, avant-hier, accompagné de M. l'abbé Verdier, vicaire-général et secrétaire particulier de Sa Grandeur.

AVIS AU PUBLIC.

Les personnes qui seraient disposées à souscrire un marché provisoire pour le transport des dépêches du bureau de Poste de Cahors à la gare du chemin de fer, sont priées de se présenter à la Direction des Postes (cours Fénélon) de 1 heure à 3 heures du soir.

Le marché devra être établi sur papier timbré d'après le modèle ci-après : « Je soussigné (nom, prénom, profession et domicile) m'engage envers l'Administration des Postes à faire provisoirement et jusqu'à ce qu'elle en ordonne autrement, à dater du jour où j'en serai requis, le service du transport en voiture des dépêches du bureau de Poste de Cahors à la gare, en cinq minutes, tant à l'aller qu'au retour, moyennant le prix de par jour, pour tous les ordinaires qui seront prescrits, et aux conditions ordinaires des cahiers des charges que je déclare bien connaître. »

Le Journal officiel d'avant-hier mercredi, contient le décret, en date du 14 novembre, qui nomme :

Conseillers à la cour de cassation, M. Sorbier, premier président de la cour d'Agen, en remplacement de M. Meynard de France, admis à la retraite; M. Merveille, procureur général près la cour d'Aix, en remplacement de Renouard, admis à la retraite.

Premier président de la cour d'Agen, M. Requier, président de chambre à la même cour.

Procureur général près la cour d'Aix, M. Raybaud, premier avocat général près la même cour.

Constatons dit le Journal de Lot-et-Garonne les profondes sympathies qu'empourte avec lui M. Sorbier, comme magistrat et comme homme, en même temps que l'unanime satisfaction par laquelle a été accueillie, dans tout le ressort, la nomination de son digne et savant successeur.

De tous côtés arrivent, aux deux éminents magistrats, les plus chaleureuses et les plus sincères félicitations sur la légitime et éclatante récompense qui vient d'être accordée à leurs longs et remarquables services.

On lit dans le Journal officiel :

En vue de favoriser l'immigration à la Nouvelle-Calédonie, des bons de terres d'une valeur de 150 fr. étaient, depuis 1862, délivrés à tout travailleur français à son arrivée dans la colonie. Cet encouragement n'ayant pas produit les résultats qu'on en attendait, on a dû aviser aux moyens de venir plus utilement et plus directement en aide aux diverses catégories d'immigrants qui se rendent dans cet établissement pour y exercer des professions manuelles. L'administration locale a décidé, en conséquence, qu'au lieu de terre serait substituée la délivrance d'une ration de vivres pendant quatre mois, à compter du jour du débarquement de l'immigrant.

Le marché au blé de mercredi a été sans affaires, dit le Progrès de Villeneuve de dimanche, tandis que celui de samedi a été assez actif. A ce dernier marché les détenteurs étaient nombreux, et le cours a varié entre 20 fr. et 20 fr. 25 c.

Pour le blé vendu sur place, la moyenne a été 20 fr. 04.

Les truffes ont fait, depuis quelques jours, dit le Périgord, leur apparition sur le marché de Périgueux; mais elles n'ont pas encore acquis tout leur parfum. Cependant on assure qu'elles seront, cette année, d'une qualité supérieure et qu'elles auront un fumet particulier.

Elles se vendaient hier, 16 fr. le kilogramme.

Un accident de chasse assez fréquent et dont il est bon de prévenir le public :

Un chasseur éprouvant de la difficulté à faire entrer une cartouche dans l'un des canons d'un fusil Lefauchoux, frappa, dit le Messager de Toulouse, sur la culasse pour la faire pénétrer dans l'arme. Le choc enflamma le fulminant et la décharge éclata. Le chasseur ne fut heureusement pas grièvement blessé, car la poudre seule fit recul, et il en sera quitte pour quelques écorchures au visage, mais l'accident eût pu être plus grave.

Le choix des cartouches entrant avec facilité dans les armes se chargeant par la culasse est une question capitale qu'il est important pour tout chasseur de ne pas perdre de vue; ce qui précède en est une preuve.

Le bruit de la mort du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, s'était répandu, lundi dernier, dans cette ville. Les informations prises nous permettent d'annoncer qu'au contraire, la santé du vénérable prélat s'est améliorée.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Un vol et un coup de couteau voilà ce que j'ai pu vous apprendre aujourd'hui. Le nommé C., boucher, à Figeac, a été blessé par un individu de St-Céré d'un coup de couteau à l'œil droit. On ne peut comprendre le mobile de sa mauvaise action.

Un sieur C. de la commune de St-Bresson, s'est rendu coupable d'un vol de blé au préjudice de sa voisine la veuve Cayrouse. — On l'a arrêté immédiatement.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 20 novembre. Naissances. Tuilet (Pierre), à Larozière. — Pairsés (Adeline, Labarre. — Besse (Julien-Jacques), rue Pellegrin. Mariages. Chaumont (Jean), et Cassan (Marie). Décès. Lescale (Jean), Eclusier. 69 ans, né à Cahors, Aris. — Calmels (Louis), 4 mois, né à Nuzéjols (Lot), rue coin de Lastié. — Bastit (Sylvain), 5 mois, place Lafayette. Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque. Montant du prêt : Moitié de la valeur des

biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois.

Taux de l'annuité: pour les prêts sur propriétés rurales :

5,82 % les 20 premières années, 5,77 % les 20 années suivantes, 5,72 % les 20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines : 5,87 %

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuve des Capucines à Paris.

Variétés

SAINTE-BEUVE

(de l'Académie française) Esquisse de sa carrière et de son rôle littéraire. (1)

Une nature d'esprit aussi souple et aussi complexe, qui se portait avec une égale facilité vers les divers courants d'idées et vers les sujets d'étude les plus variés, qui continuait d'admirer Diderot tout en saluant pour maître André Chénier, pouvait-elle ne pas convenir à la disposition générale, si singulièrement flottante et contradictoire, du public lettré pendant les dernières années de la Restauration ?

Ce sage, loyal et bienfaisant régime déclinaît visiblement, tiraillé entre les passions hostiles et d'imprudentes exagérations; mais la floraison intellectuelle que ses saines influences avaient produite était dans tout son éclat, dans toute sa force.

C'était le beau temps de cette nouvelle Renaissance tout aussi brillante et féconde que l'ancienne, mais bien autrement créatrice, sérieuse et surtout nationale.

La chaire de M. Villemain en était le foyer, ou plutôt l'ingénieux réflecteur. Embrassant d'un coup d'œil toujours lumineux et sûr toutes les formes de la pensée, toutes les époques de l'art, il condensait dans la trame substantielle, aisée, chatoyante de ses spirituelles leçons le sentiment du génie antique, les beautés par lui retrouvées de l'éloquence et de la poésie des Pères de l'Eglise; il étudiait, dans leur action diverse, mais parallèle, le mouvement philosophique et littéraire de France et les grands débats de la tribune anglaise au dernier siècle.

Parvenu au seuil formidable de la Révolution et comme effrayé des premiers éclats de la tempête qui allait faire table rase du passé, il avait brusquement reculé jusqu'au cœur de ce passé lui-même, pour y retremper la sèche abstraction, la pâle imitation, le faux sentimentalisme, tous ces procédés artificiels d'une littérature épuisée.

Dans un tableau plein de mouvement, de science et de couleur, il faisait revivre ce moyen-âge sorti des entrailles même de notre sol, du mélange des races conquérantes et des races primitives de la Gaule, fondus ensemble au souffle régénérateur du Christianisme. C'est de cet élément indigène plus ou moins étouffé par la tradition pagano-latine, mais toujours reconnaissable à travers les siècles, dans une lignée plus ou moins distincte d'esprits supérieurs et vraiment originaux, que procédait instinctivement l'école romantique.

Quant à sa théorie, elle ne fut nulle part bien définie. Ce fut un cri de guerre avant tout, une réaction improvisée et militante, plutôt préconçue et rétrospective, quoique fit M. Sainte-Beuve pour y rattacher artificiellement, comme nous l'avons vu, l'une de ses thèses spéciales, et de plus très spéciales.

Cette réaction pleine d'audace et de juvénile indépendance s'attaqua aux froides et serviles conventions, aux règles gênantes et arbitraires, aux préjugés étroits, aux choquants déparats de la poésie mythologique. De là découlait, comme conséquence plus ou moins naturelle et plus ou moins avouée, un certain retour vers l'idée chrétienne et la symbolique du moyen-âge également décriées par le dix-huitième siècle.

Aussi les romantiques se rapprochaient-ils alors de l'école religieuse et monarchique ou Chateaubriand et Lamartine les avaient devancés si brillamment et devaient naturellement les attirer. La plupart des soi-disant classiques partisans de la tradition en littérature, mais d'une tradition abâtardie, étaient les ennemis de la véritable tradition en politique. C'étaient des révolutionnaires, ou du moins des voltairiens déclarés, et en même temps qu'ils défendaient les préceptes outrés du goût le plus douteux, ils ne se faisaient pas faute de dénigrer ceux de la morale et de la religion.

Plus conséquent alors avec lui-même, l'auteur du Tableau historique du seizième siècle se montrait également opposant dans toutes les voies.

Le ministère Martignac ne trouvait pas plus grâce à ses yeux que la règle des quatre unités. Tout en faisant partie du Cénacle romantique il avait un pied dans les groupes avancés du parti libéral. Dépassant le ton de ses accointances demi-aristocratiques du Globe, il signait dès lors Sainte-Beuve tout court, et commençait par faire à l'opinion dominante le sacrifice de sa particule, — en attendant de bien autres condescendances plus tard...

Dans son appréciation du premier recueil de Victor Hugo, il avait principalement critiqué l'inspiration royaliste de certaines pièces qui n'en sont certes pas les moins belles, les moins éloquentes, telles que les Vierges de Verdun, la Mort de Louis XVII, le Poète pendant les Révolutions. Mais quoiqu'il trouvât à redire sur le fond de ces admirables Odes et Ballades et de ces Orientales moins vraies, moins émaues, mais plus riches de facture et de couleur, qui éclatèrent après les autres comme un magnifique feu d'artifice au front d'un merveilleux édifice, il ne put marchander son enthousiasme à leur forme vigoureuse et splendide. L'admiration de Diderot, l'ami du régulier et sentencieux de Diderot, l'ami du externe de l'hôpital Saint-Louis se sentit poète au contact de cette chaude et débordante poésie.

(1) Voir les numéros des 6 et 10 novembre 1869. — Dans le premier article, au lieu de dans sa récente attitude, lisez : dont et au lieu de susciteront, lisez : suscitèrent.

L'externat et la médecine décidément abandonnés firent place à la littérature active, où tout en gardant sa physionomie et son attitude à part, Sainte-Beuve s'enroulait à la suite du jeune maître inspiré.

M. Victor Hugo habitait alors, dans la rue de Vaugirard, un modeste appartement plein de charme et de mystère avec une vue sur le jardin des Feuillantines, dont il nous a fait la ravissante description. C'était chez lui que se réunissaient un petit nombre d'hommes de talent, ses prédécesseurs ou ses disciples dans la carrière qu'il parcourait avec tant d'éclat. Cette réunion des champions plus ou moins enflammés de la nouvelle poésie avait pris le nom de Cénacle. Mieux vaudrait dire qu'elle le reprit; car il en avait existé précédemment un autre vers la fin du premier empire au domicile de M. Deschamps, haut fonctionnaire des domaines et père des poètes Emile et Antony, dont le dernier, l'auteur des Dernières Paroles et des Italiennes vint tout juste de mourir ces jours-ci.

Nous saisissons l'occasion de consacrer ici notre hommage tout particulier à la douleur de son illustre frère... Atteint lui-même de cécité comme Milton, puisse-t-il survivre longtemps encore à digne traducteur de Dante ! Aux liens du sang se joignent une étroite parenté littéraire, une marche à deux et comme accouplée sous la même bannière, dans la même vocation. Leurs poésies paraissent dans le même volume et se complétaient mutuellement. Frères, mais point jumeaux, à la fois ressemblants et divers, ils représentaient chacun une des faces de la Muse, un trait distinct de l'inspiration commune. Eugène avait plus de grâce et d'harmonie, la rime on ne peut plus riche, la versification pleine de nombre et d'éclat; Antony, quelques choses de plus abrupt et de plus condensé, plus d'expression vibrante, de tristesse et d'énergie. L'un portait dans le romantisme une sorte d'humour, de grâce lucide de charme tout racinien, l'autre un souffle dantesque, une sobriété presque comédienne.

Que le premier (le survivant), nous permette de lui emprunter, à propos de Sainte-Beuve, quelques strophes significatives de l'Épilogue qui dédiait à celui-ci et dans lequel il caractérisait si finement toute son œuvre poétique et son vrai caractère.

Protée au cœur naïf, dans la foule isolé, A tes vers, comme toi, mon âme se transforme, Ainsi qu'un vêtement sur les membres collé. Qui, je souffre et je meurs avec Joseph Delorme; Plus tard, tu l'as voulu, je renais consolé; Puis, ton brûlant aot me verse ses Pensées, D'orages flamboyants et d'azur nuancées. Ton astre poétique a décrit dans le ciel Sa courbe d'harmonie, — et de toutes ses phases Mon cœur ému suivit le jeu continu. Car tu pleuras sans faste et chanta sans em- Car sous ton art palpite toujours le réel, (phases; Et la ronce ou la fleur, la moisson ou l'ivraie, Gonflent tes vers nourris de toute chose vraie. Et quelques-uns l'ont dit infidèle et changeant!... Non, la variété n'est pas de l'inconstance. Selon le ciel, selon ses bords, le lac d'argent Prend une autre couleur, de distance en distance; C'est la même onde où vont mille reflets nageant Et pourpre du soleil, et brumes de la terre... Et plus le lac est pur, plus son cristal s'altère.

Impossible de mieux glisser sous l'éloge de piquantes réserves déjà trop justifiées par la mobilité de ce nouveau Protée comme l'appelle l'auteur, de ce frère d'armes toujours en train de désertir quelque part. — Mais revenons à ce second Cénacle dont M. Victor Hugo, en possession de toute sa gloire, était l'hôte, le chef et l'inspirateur, dont Sainte-Beuve n'avait pas tardé à devenir le travailleur assidu, le magister un peu absolu, l'homme à systèmes.

Emile et Antony Deschamps en étaient aussi membres avec De la Touche, poète lui-même, et qui après avoir édité André Chénier venait de révéler l'écossais Burns; avec Alfred de Vigny, plus connu par son beau roman historique de Cinq-Mars que par ses vers d'une haleine un peu courte, d'une délicatesse un peu froide avec Alfred de Musset enfin, tout jeune alors, et dont la piquante désinvolture était encore loin de faire soupçonner l'essor qui prendrait soudainement un jour, le cri que pousserait ce Job du désabusement moderne, brisé doublement par la souffrance et l'excès des plaisirs!

Celui-ci qui devait tristement réaliser ce type de malade incurable, de débauché rêveur et désespéré dont Joseph Delorme n'était que le prénom romantique. C'est lui qui, parvenu non sans peine à la moitié de sa vie et de son œuvre incohérentes, consuma si tristement à sa façon ce lent suicide que Sainte-Beuve a supposé chez son personnage imaginaire. Ce dernier y avait mis, lui aussi, sa note personnelle et jusqu'au relief technique de sa profession momentanée. C'est ainsi qu'il dépeignait sous ce pseudonyme auto-biographique du pauvre étudiant, le vague et fiévreux état d'une âme impuissante et découragée, les tortures morales d'une vocation contrariée, d'une existence dominée, partagée et tiraillée par les fantaisies de l'imagination et par les exigences du métier. Sa complaisante description de la phthisie à laquelle succombe ce pâle descendant élégiaque de René d'Oberman, de Werther est une sorte d'application de la pathologie à la poésie. Aussi cette poésie là fut-elle aisément tournée en ridicule par les classiques qui l'appellèrent méchamment « la poésie poitrinaire. » L'invocation au suicide qui terminait dignement cette composition alambiquée et malsaine firent aussi penser au Werther de Goethe, et le mot de « Werther-Carabin » d'adageusement proféré par une femme d'esprit atteignit tout ensemble la personnalité de l'auteur et son procédé d'imitation.

C. DELONGLE.

La suite prochainement.

LA NATIONALE

(Ancienne Compagnie) Royale, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Garantie 90 millions Augmentation du revenu par la rente viagère — Constitution immédiate d'un patrimoine par l'assurance en cas de décès.

Participation aux bénéfices de la Compagnie.

Prospectus et renseignements au siège de l'Administration, à Paris, rue de Grammont, et à Cahors, chez M. Francis.

CHAMBRE SYNDICALE

DES

EMPLOYÉS DE LA NOUVEAUTÉ

Emission de 8,000 actions de 500 francs

DES GRANDS MAGASINS

DE NOUVEAUTÉS

DE

L'UNION

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de : 4 MILLIONS de francs

Statuts déposés en l'étude de Me POTIER DE LA BERTELLIÈRE, notaire à Paris.

Conseil d'administration :

P. DOUVET, président de la chambre syndicale; A. LECLERCO, vice président; A. ROLLAND, id.; BULTEZ, secrétaire; ALLEGRE, syndic-trésorier; DEVAUZE, — DUPINET, — FORGEOT, — GABET, — GUIGNANT, — JARIAT, — JULES LACOMBE, — NAZZI, — NICOLLE, — SOUPIRON, — VILLAIN, syndics des employés de commerce.

EXPOSÉ

L'Union des employés de commerce a pour objet l'exploitation, à Paris, d'un grand magasin de nouveautés, dirigé et administré par les employés en nouveautés grévistes sortant des premières maisons de Paris.

Plusieurs autres établissements du même genre pourront être formés par la suite, au moyen d'une augmentation du capital social.

La pratique des affaires journalières que les employés appelés à diriger le magasin de l'Union ont eue pendant des années entières avec la clientèle de leurs maisons respectives, la connaissance approfondie et les relations qu'ils ont su se créer dans cette clientèle, leur assure un succès sans précédent et qu'aucune maison rivale ne saurait atteindre.

Le puissant concours offert par les fabricants, et la sympathie que la chambre syndicale s'est acquise parmi le public sont encore de nouveaux éléments qui viennent contribuer à la réussite certaine de l'entreprise.

Il résulte des calculs basés sur les appréciations les plus rigoureusement exactes que les bénéfices réalisés dès la première année par l'Union des employés de commerce s'élèveront, tous les frais généraux déduits, à un minimum de 1,200,000 francs.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Les actions sont de 500 francs. Un intérêt de 6 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé par semestre le 1er mars et le 1er septembre de chaque année au siège social.

Lors des émissions futures prévues par les statuts les souscripteurs actuels jouiront du droit de priorité.

VERSEMENTS :

En souscrivant... 50 fr. A la répartition... 75 Le 5 février 1870... 125 Total... 250 fr.

Les autres versements n'auront lieu que sur délibérations du conseil d'administration. Les souscriptions seront classées jour par jour; les dernières seront seules redoutables.

La souscription est ouverte du Mercredi 17 au mercredi 24 novembre inclusivement.

Les souscriptions sont reçues dès à présent

AU CRÉDIT FINANCIER

21, rue de la Banque, Et à la chambre syndicale des employés de nouveautés, 44, rue des Jeûneurs. En province, on souscrit par lettres chargées et chez tous les banquiers correspondants du Crédit financier.

On se procure les statuts au Crédit financier et à la Chambre syndicale.

Annonces Judiciaires.

Arrondissement de Figeac

ÉTUDE

de Me MARIUS-BETILLE, avoué licencié près le Tribunal civil de Figeac, rue du Pin.

EXTRAIT

Saisie-Immobilière

Le dix-sept décembre mil huit cent soixante-neuf, à huit heures du matin, par-devant le tribunal civil de Figeac, et en audience publique, tenue tenue dans la salle de l'Auditoire dudit tribunal, au palais de justice sis à Figeac, rue du Griffon.

A la requête de Marie LABORIE, sans profession, veuve d'Etienne BOS, demeurant et domiciliée à Costerousse, commune de Bagnac, Contre Paul BOS, menuisier, demeurant et domicilié à Figeac, débiteur originaire.

Et contre Antoine GALABERT et Virginie LABORIE, mariés, arbergistes et charcutiers, demeurant et domiciliés audit Figeac, pris en qualités de tiers-détenteurs.

Il sera procédé à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés.

DES BIENS SAISIS.

Une Maison et un Sol de maison sis à Figeac, rue du Pin, occupant une superficie d'environ soixante-quinze centiares, et portés en

matrice cadastrale de la commune de Figeac, en deux articles, savoir : la Maison, section G, n° 1495, pour un revenu de trente francs, et le sol de maison, section G, numéro 1495 bis, première classe, pour une contenance de soixante-quinze centiares, et un revenu de soixante-dix centimes.

Ladite maison confronte, d'un côté, avec maison de Monsieur Maynard, d'autre côté, avec maison de Serieys, boulanger, d'autre côté avec la rue du Pin, et, d'autre côté, avec ruelle ou cul-de-sac. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un second étages, et d'un galetas. Elle a sa principale porte d'entrée à l'aspect du levant et sur ladite rue du Pin. Au premier étage et au même aspect sont deux fenêtres; au second étage se trouvent deux autres fenêtres, et au galetas deux grandes ouvertures. A l'aspect du couchant se trouvent une porte au rez-de-chaussée, une fenêtre au premier étage, une autre fenêtre au second étage et une grande ouverture au galetas.

Les immeubles dont la désignation précède sont situés dans la ville de Figeac, canton et arrondissement dudit Figeac, département du Lot. Ils ont été saisis par procès-verbal de Latrémolière, huissier, en date du vingt-huit septembre dernier, enregistré à la requête de ladite Marie LABORIE, sur la tête et au préjudice desdits Paul BOS et mariés GALABERT, chacun en sa dite qualité.

Le procès-verbal de saisie et l'acte de sa dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Figeac, le quatre octobre dernier, volume 40, numéros 20 et 21.

Le cahier des charges et conditions de la vente qui est déposé au greffe dudit tribunal devant lequel se poursuit la saisie, a été lu et publié à l'audience du onze novembre courant, et, à cette audience, le tribunal a fixé l'adjudication au jour et heure sus-mentionnés.

FORMATION DES LOTS.
ET MISE A PRIX.
Les immeubles saisis seront mis aux enchères, en un seul lot, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Le tout outre les clauses et conditions portées par le cahier des charges.

Déclarant, la poursuivante, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Maitre Marius BETILLE, avoué près ledit tribunal, demeurant à Figeac, rue du Pin, a été constitué avoué de ladite Marie Laborie, et occupe pour elle sur ladite saisie.

Pour extrait certifié :
A Figeac, le quinze novembre mil huit cent soixante-neuf.

L'avoué poursuivant,
BETILLE, avoué.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton.

DÉPARTEMENT DU LOT.
Arrondissement de Cahors.
Commune de Lascabanes.
Publication du Plan parcellaire.
Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 1, de Lascabanes à St-Dauphès et à Monteuq.
EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.
Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.
Avis au Public.
Le Maire de la commune de Lascabanes donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 1, de Lascabanes

St-Dauphès et à Monteuq, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jour'hui, au secrétariat de la mairie et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du vingt-trois au trente novembre courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi. On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie. Fait à la mairie de Lascabanes le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-neuf.
Le Maire,
Signé : HAUTEFAGE.

ORFÈVRE CHRISTOFLE

ORFÈVRE ARGENTÉE ET DORÉE
PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES
ORFÈVRE D'ARGENT
GALVANOPLASTIE
Argenture et Dorure, Réargenture

COUVERTS ALFÉNIDE
MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56
SUCCURSALE à CARLSRUHE
Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

Expositions universelles
PARIS 1855 GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
LONDRES 1862 DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits.
PARIS 1867 HORS CONCOURS (Membre du Jury).
ALFÉNIDE
CHRISTOFLE

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Béquy.
S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite, ou à M. Monson, filateur.
Cette maison est la propriété de M. Alazard.

LA POUPÉE MODÈLE JOURNAL DES PETITES FILLES

PARIS, boulevard des Italiens, 1.
MÊME ADMINISTRATION QUE LE JOURNAL DES DEMOISELLES.
Ce journal, rédigé avec la moralité bien connue de la direction du Journal des Demoiselles, a été vivement apprécié par les familles. Il a pour but de donner aux petites filles, sous forme d'amusements, les premières notions des goûts et des travaux d'intérieur.
Les figurines coloriées à habiller et à découper, les décors de théâtre, les acteurs, les mille cartonnages que ce journal envoie chaque mois avec sa livraison, amusent les jeunes abonnés, en même temps que les petits travaux d'aiguille et les patrons qu'on leur donne pour leur apprendre à habiller leurs poupées, font de ce journal un livre de première éducation enfantine.

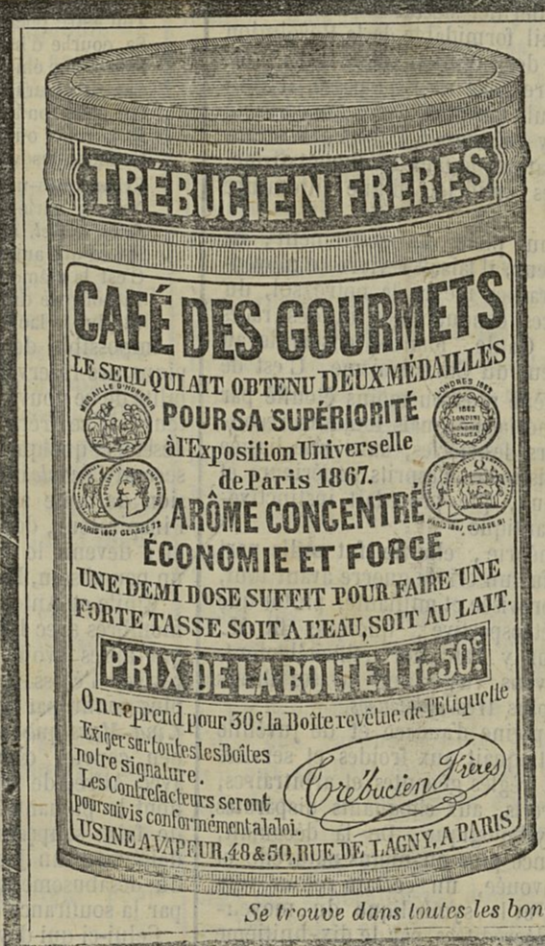
Le journal la Poupée modèle commence le 15 novembre sa septième année, — et ses livraisons de novembre et de décembre contiendront, pour l'époque de Noël, une charmante crèche coloriée avec la Vierge, l'enfant Jésus, saint Joseph et les Rois Mages.

La Poupée modèle paraît le 15 de chaque mois par livraisons de 24 pages de texte.
PRIX : 7 fr. 50 pour les départements. — Tous les abonnements partent du 15 novembre.

LES SIX PREMIÈRES ANNÉES SONT EN VENTE AU PRIX DE L'ABONNEMENT.
On ne s'abonne pas pour moins d'une année.
On s'abonne en envoyant au bureau du journal, 1, Boulevard des Italiens, 1, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
FONDS DE GARANTIE : TRENTE-SIX MILLIONS
PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DES BÉNÉFICES
Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées
RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 1868.
Assurances vie entière (comme pour les années 1865 1866 et 1867) 4 fr. 20 c. pour 100.
Assurances mixtes (comme pour les années 1866 et 1867)..... 5 fr. 40 —
ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.
S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n° 33, et à M. Gaubert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est



CAFÉ DES GOURMETS

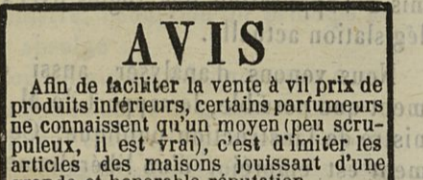
Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.
Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du Café des Gourmets en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.
Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.
Le Café des Gourmets n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.
La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le Café des Gourmets, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.
La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.

LES CHOCOLATS

Et le Tapioca des Gourmets préparés par MM. TREBUCIEN FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.
Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.

AVIS

Afin de faciliter la vente à vil prix de produits inférieurs, certains parfumeurs ne connaissant qu'un moyen (peu scrupuleux, il est vrai), c'est d'imiter les articles des maisons jouissant d'une grande et honorable réputation. Ils imitent : les FLACONS, les étiquettes, et même l'EMPAQUETAGE des produits de la maison L. T. PIVER.
Cette Maison invite donc sa clientèle à se garantir de la fraude, en exigeant sur chaque article :
La Marque de fabrique ci-jointe.
L'authenticité de la fabrication.



AVIS

Afin de faciliter la vente à vil prix de produits inférieurs, certains parfumeurs ne connaissant qu'un moyen (peu scrupuleux, il est vrai), c'est d'imiter les articles des maisons jouissant d'une grande et honorable réputation. Ils imitent : les FLACONS, les étiquettes, et même l'EMPAQUETAGE des produits de la maison L. T. PIVER.
Cette Maison invite donc sa clientèle à se garantir de la fraude, en exigeant sur chaque article :
La Marque de fabrique ci-jointe.
L'authenticité de la fabrication.

PARFUMERIE ORIZA

Inventée par L. LEGRAND, parfumeur, FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE SUISSE ET D'ITALIE.
PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.
Tous les produits spéciaux ci-dessous sont préparés avec des soins inusités; on peut dire avec vérité qu'ils sont l'expression de la science réunie à l'art du parfumeur.
Médaille de mérite à l'Exposition universelle, Paris, 1867.
ORIZA-POWDER
DE NINON DE LENCLON.
CETTE incomparable préparation est onctueuse et fondante, donne à la fraîcheur et de l'éclat à la peau, prévient et détruit les rides du visage et entretient la beauté jusqu'à l'âge le plus avancé.
ESS. ORIZA ET ORIZA-LYS
Parfums concentrés nouveaux, dès plus à la mode, pour le mouchoir.
ORIZA-LACTÉ pour blanchir, empêcher, détruire les rides et les taches de rousseur à la peau.
L'Orizaline-Végétale et l'Orizaline-Pommade, importations des Indes par le Docteur JAMES SMITHSON, pour ramener aux cheveux, instantanément, leurs couleurs primitives, telles que : blond, châtain, brun et noir. Ces deux préparations sont sans inconvénients dans l'emploi et sans aucun danger pour la santé.
Le Prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne les flacons et les pots.
EAU TONIQUE QUININE LEGRAND et POMMADE au BAUME de TANNIN
Préparations selon les formules laissées par le Docteur CHOMEL, pour nettoyer la tête, régénérer les cheveux et en arrêter la chute et les faire repousser en très peu de temps.
Se vend : chez les principaux coiffeurs et parf de la France et de l'étranger.

POSTE AUX CHEVAUX
ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galeries Audouvy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.
Toutes ses voitures sont remises à neuf.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi.
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

YEUX
POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve FARRIER de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.
Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales F. F. Signatures.
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, CARBONAT; à Puy-Lévy, DELREU; à Gracq, LAFON-BERNAUD, et à Gourdon, CARBONAT.

CAFÉ DE BORDEAUX

MAISON JULIEN BLANC
EN FACE LA MAIRIE, CAHORS
M. Léon Colonge, pendant quinze ans, 1er garçon au Café-Cardinal à Bordeaux, et qui vient de tenir un Café-Restaurant à Biarritz, ouvre Dimanche, 21 novembre, le CAFÉ DE BORDEAUX.
BON SERVICE. — EXCELLENTE CONSOMMATION

SERVICES A VOLONTÉ

FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.
Élégance et confort. — Prix modérés.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné, Cahors, 1869. Vu pour la légalisation de la signature ci-contre LE MAIRE,